

COMMUNE DE MALBOSC

Réunion du Conseil Municipal

SEANCE DU 30 mai 2016

L'an deux mil seize, le lundi 30 mai à 18h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie de MALBOSC, sous la présidence de M. Michel PIALET, Maire.

Présents : Michel PIALET, Evelyne AGNIEL, Christian MANIFACIER, Maud CLAVEL, Michel DURAND-GASSELIN, Michel RISSE, Paul KELLER

Représentés : Chantal MEBREK (pouvoir à Maud CLAVEL)

Absents : Magali DUBOIS

Secrétaire de séance : Maud CLAVEL

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2016

Pas d'observations.

Voté à l'unanimité (8)

Délibération 2016-20 sur le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune

Le compte administratif 2015 se présente comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	53 182,89	0,00	6 727,97	0,00	59 910,86
Opérations de l'exercice	254 729,01	254 752,14	50 933,50	14 694,02	305 662,51	269 446,16
TOTAUX	254 729,01	307 935,03	50 933,50	21 421,99	305 662,51	329 357,02
Résultat de clôture	0,00	53 206,02	29 511,51	0,00	0,00	23 694,51
		Reste à réaliser			3 156,00	
		Besoin/excédent de financement Total				20 538,51
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				0,00

Hors la présence de M. le Maire, le conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget principal de la commune pour l'année 2015.

L'affectation du résultat sera votée lors d'un prochain conseil, le trésorier payeur devant vérifier des écritures comptables pour le valider.

Voté à l'unanimité (7)

Délibération 2016-21 sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation de résultat du budget de l'eau

Le compte administratif 2015 se présente comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	6 539,36	0,00	13 207,57	0,00	19 746,93
Opérations de l'exercice	46503,69	50 485,77	32 593,21	26 628,00	305 662,51	77 113,77
TOTAUX	46 503,69	57 025,13	32 593,21	39 835,57	305 662,51	96 860,70
Résultat de clôture	0,00	10 521,44	0,00	7 242,36	0,00	17 763,80
Reste à réaliser						3 400,00
Besoin/excédent de financement Total						21 163,80
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						0,00

Hors la présence de M. le Maire, le conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget de l'eau de la commune pour l'année 2015.

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 10 521,44 au compte 002.

Voté à l'unanimité (7)

Délibération 2016-21 sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat du budget de l'assainissement

Le compte administratif 2015 se présente comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	24 751,21	0,00	58 090,37	0,00	82 841,58
Opérations de l'exercice	15831,15	11 883,80	286 678,26	233 225,53	302 509,41	245 109,33
TOTAUX	15 831,15	36 635,01	286 678,26	3 291 315,90	302 509,41	327 950,91
Résultat de clôture	0,00	20 803,86	0,00	4 637,64	0,00	25 441,50
Reste à réaliser						
Besoin/excédent de financement Total						25 441,50
Pour mémoire : virement à la section d'investissement						0,00

Hors la présence de M. le Maire, le conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget de l'assainissement de la commune pour l'année 2015.

Le Conseil décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de 20 803,86 au compte 1068.

Voté à l'unanimité (7)

Observations : Comme prévu au règlement de l'assainissement, tous les usagers raccordables, qui avaient deux ans pour se brancher au réseau d'assainissement, sont facturés par le service.

Délibération 2016-22 sur le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat du budget du point multiservices

Le compte administratif 2015 se présente comme suit :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	1243,38	0,00	89 042,41	225 563,61	90 285,79	225 563,61
TOTAUX	1 243,38	0,00	89 042,41	225 563,61	90 285,79	225 563,61
Résultat de clôture	1 243,38	0,00	0,00	136 521,20	0,00	135 277,82
					Reste à réaliser	93 555,80
					Besoin/excédent de financement Total	41 722,02
					Pour mémoire : virement à la section d'investissement	0,00

Hors la présence de M. le Maire, le conseil approuve le compte administratif et le compte de gestion du budget du point multiservices de la commune pour l'année 2015.

Il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter.

Voté à l'unanimité (7)

Délibération 2016-024 : Approbation de l'extension des compétences statutaires de la Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes » par une compétence supplémentaire

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes » a apporté une extension à ses compétences statutaires par une compétence supplémentaire de nature à lui permettre la compétence du transport en direction de la piscine et de l'espace sportif :

Compétence facultative au niveau des « Actions en faveur de la petite enfance », le transport des élèves des écoles publiques et privées du primaire et de la maternelle situées sur les communes membres de la Communauté de Communes « Pays des Vans en Cévennes » :

- en direction de la piscine de l'Ardèche Méridionale, La Perle d'Eau, située quartier La Raze à Lablachère,
- en direction de l'espace sportif et culturel intercommunal situé route de Païolive aux Vans.

Monsieur Le Maire précise que cette modification statutaire de compétence a été approuvée à l'unanimité de membres présents et représentés par le Conseil Communautaire du 11 avril 2016 et demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer à son tour sur ladite compétence complémentaire.

Voté à l'unanimité (8)

Observations: Cette compétence était précédemment détenue par le Syndicat Mixte de l'Ardèche Méridionale (qui gère la piscine).

Délibération 2016-025 : Réadhésion au Syndicat Mixte des Inforoutes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création du Syndicat Mixte des Inforoutes en 1995 et de sa dernière modification statutaire par arrêté interpréfectoral en date du 17 juillet 2013. Il expose le projet des Inforoutes et donne lecture des statuts de ce Syndicat Mixte ainsi que des conditions d'adhésion fixées.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les statuts du Syndicat Mixte des Inforoutes,
- décide l'adhésion de la commune à ce syndicat,
- désigne : Michel PIALET délégué titulaire, Evelyne AGNIEL délégué suppléant.

Voté à l'unanimité (8)

Observations : Une évaluation sur le rapport qualité/prix de leur prestation sera réalisée cette année, ainsi qu'une comparaison avec l'externalisation vers un prestataire privé.

Délibération 2016-026 : Cantine scolaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les motifs qui rendent souhaitable la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- 1 - La création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits perçus pour le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire, et autorise Monsieur le maire à prendre les arrêtés correspondants.
- 2 - Que le montant maximal de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2000 euros.
- 3 - Que le régisseur est tenu de verser au trésorier de LES VANS le montant de l'encaisse dès que celui ci atteint le maximum fixé à 2000€.
- 5 - Que le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.
- 6 - Que le régisseur percevra une indemnité de responsabilité annuelle selon la réglementation en vigueur.

Voté à l'unanimité (8)

Délibération 2016-027 : Aide aux voyages scolaires

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement des modalités de mise en place d'une aide aux familles des collégiens partant en voyage scolaire cette année 2016 : une aide proportionnelle à la durée du voyage sur la base de 25 euros par nuitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide

- D'attribuer une aide de vingt cinq euros par nuitée que l'enfant passe en voyage, limitée à quatre nuitées par année civile et par enfant.
- Que cette aide sera attribuée aux familles ayant fait une demande écrite et avec justification de la participation au voyage fournie par le Collège.

Voté à l'unanimité (8)

Questions diverses

- Fête de la musique

Elle sera organisée par le CAM le samedi 18 mai (à confirmer) au camping. Sur dépôt d'un dossier avec présentation du projet et du budget de la manifestation, la commune pourrait attribuer une subvention.

- Bulletin municipal

Sa sortie est prévue pour juillet.